



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Iran

Question écrite n° 60612

### Texte de la question

M Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur les très importants achats d'armement auxquels se livre l'Etat islamique d'Iran depuis plusieurs mois. L'essentiel de ces achats s'effectue auprès des républiques de l'ex-URSS, de la Chine et de l'Inde. Ils lui ont permis d'accroître très considérablement la puissance de son armée de l'air, de se doter de nombreux moyens de défense anti-aériens, de reconstituer des forces blindées nombreuses et d'acquiescer une capacité militaire navale très conséquente. De plus, tout semble montrer que l'Iran poursuit activement des recherches en vue de construire des missiles balistiques de longue portée, en plus de ceux à moyenne portée, qu'il possède déjà. Enfin, l'Iran conduit de toute évidence des recherches en vue de se doter de l'arme nucléaire, notamment en collaboration avec la Chine et l'Inde. De nombreux contrats d'armements sont encore en cours de négociation. La volonté de ce pays de développer à ce point son armée est des plus inquiétantes dans cette région sensible du globe. Outre les similitudes qu'on pourrait distinguer avec ce que faisait l'Irak quelques années avant d'envahir le Koweït, on peut s'interroger sur les buts réels de ces achats et de ces recherches, bien trop importants pour de seuls besoins de défense. Il lui demande quelle est l'analyse du Gouvernement en la matière, ce qu'il envisage de faire pour que soient mieux contrôlées les recherches de cet Etat en matière nucléaire et balistique, quels moyens de pression sont envisageables sur les pays vendeurs et si la France est prête à enquêter avec ses alliés sur l'ampleur du dispositif mis en place par l'Iran.

### Texte de la réponse

Reponse. - Comme l'honorable parlementaire le sait, le ministère des affaires étrangères suit avec une grande attention les achats d'armements susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité, notamment dans la région du Moyen-Orient. Les transferts qu'évoque l'honorable parlementaire étaient connus du gouvernement français. Il est évident qu'il s'agit de développements significatifs pour la situation de sécurité dans la région, dont les implications devront être précisément examinées, notamment si ces transferts se poursuivaient. Le ministère des affaires étrangères ne manquerait pas d'informer l'honorable parlementaire des observations qu'appellerait alors la situation ainsi créée. La France souhaite la stabilité politique mais aussi stratégique dans la région. Elle est donc défavorable à tout ce qui peut nuire à cette stabilité et en particulier à un surarmement intensif d'un pays par rapport à d'autres. Par ailleurs, la France escompte des pays qui ont souscrit avec elle des engagements en matière de transferts d'armes dans le cadre de la concertation lancée entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité qu'ils accordent toute l'importance voulue aux lignes directrices élaborées en commun et rendues publiques à l'issue des réunions de Londres des 17 et 18 octobre 1991, s'agissant des armes conventionnelles, et de Washington du 29 mai 1992, pour ce qui est des règles de conduite pour les matériels liés aux armes de destruction massive. La France est tout aussi attachée au plein respect des disciplines qu'elle-même et ses partenaires s'imposent dans les régimes de contrôle destinés à prévenir les risques de prolifération nucléaire et balistique.

Données clés

**Auteur :** [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 60612

**Rubrique :** Politique exterieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(e)s)

**Question publiée le :** 3 août 1992, page 3443